

TRAITEMENT des RECLAMATIONS

Les assurés peuvent manifester leur mécontentement envers notre Société sur ou plusieurs sujets clairement identifiés .

La réclamation prend obligatoirement la forme d'un écrit adressé par voie postale à :

PROGEAS

Service Réclamation

9 rue Pierre et Marie Curie

Parc de Chavailles

33520 BRUGES

Ou par courrier électronique à : reclamation@progeas.fr

Un formulaire type est disponible ci après .

Nous nous engageons à accuser réception de la réclamation de l'assuré dans un délai maximum de 10 jours ouvrés à compter de sa réception et apporter une réponse positive ou négative dans un délai de deux mois à compter de la totalité des éléments de la réclamation .

Si la réclamation porte sur l'application d'un contrat d'assurance , nous la transmettrons à l'entreprise d'assurance.

FORMULAIRE de RECLAMATION

NOM et PRENOM *	
CP + VILLE *	
Téléphone fixe	
Téléphone portable	
Adresse électronique *	
Si société : Interlocuteur *	

DOSSIER

Indiquer de la manière la plus précise et complète , le motif de votre réclamation en précisant le n° du contrat d'assurance concerné :

* champs obligatoires